

# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

**PRIX DES ANNONCES:**

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

**NUMÉRO 35.****JEUDI 12 SEPTEMBRE 1867.****PRIX DE L'ABONNEMENT:**

UN AN. . . . .	15 fr.
SIX MOIS. . . . .	8
TROIS MOIS. . . . .	4
UN NUMÉRO. . . . .	0 fr. 50 cent.

**PARTIE OFFICIELLE**

DÉPÉCHE adressée par Son Exc. le Ministre de la marine et des colonies à M. le Commandant de la colonie.

Paris, le 30 juillet 1867.

Monsieur le Commandant,

Je m'empresse de vous informer que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de l'Empereur les adresses que vous m'aviez transmises à l'occasion de l'attentat du 6 juin.

Sa Majesté a été vivement touchée des témoignages de dévouement à Sa Personne et à Sa Dynastie exprimés dans ces Adresses, et Elle me charge de vous en remercier, ainsi que le Conseil d'administration, les officiers, fonctionnaires, employés, et la population des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Recevez, etc.

L'Amiral. Ministre secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies,

Signé RIGAULT DE GENOUILLY.

ARRÊTÉ portant gratuité de l'instruction publique à Miquelon.

Saint-Pierre, le 7 août 1867.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Vu la délibération du Conseil d'administration du 11 mars 1867.

Considérant que, par suite des concessions successivement faites, la grande majorité des enfants des deux sexes qui fréquentent les

écoles du Gouvernement à Miquelon, sont dispensés de payer la rétribution scolaire.

Considérant en outre, que le produit de la rétribution scolaire, en ce qui concerne Miquelon, sans être un avantage sensible pour le budget, constitue pour les familles de cette localité une charge onéreuse qui nuit au développement de l'instruction ;

Sur le rapport de l'Ordonnateur,

Le Conseil d'administration entendu;

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDIENS :

Art. 1<sup>er</sup>. Les enfants dont les parents résident à Miquelon recevront désormais l'instruction gratuite dans les écoles communales de cette localité.

Art. 2. A la fin de chaque mois, chacun des Directeurs des deux écoles de filles et de garçons remettra au Chargé du service, pour être transmise à M. l'Ordonnateur une liste nominative indiquant :

1<sup>o</sup> Les enfants nouvellement admis pendant le mois écoulé ;

2<sup>o</sup> Les enfants sortis pendant le mois écoulé et les causes de leur sortie.

Art. 3. Toutes dispositions contraires et notamment celles édictées par l'arrêté du 25 octobre 1866 sont et demeurent abrogées.

Art. 4. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée partout où besoin sera et déposée au contrôle colonial.

V. CREN.

Par le Commandant :

L'Ordonnateur,

A. LE CLOS.

Par décision du Commandant de la colonie en date du 1<sup>er</sup> septembre 1867, le sieur Garret (Claude), gendarme du détachement de la colonie, a été nommé concierge de la prison de Saint-Pierre, pour compter du 22 juillet 1867, en remplacement du sieur Allain, décédé.

**PARTIE NON OFFICIELLE****NOUVELLES LOCALES**

Le 27 août dernier, à 7 heures du soir, un incendie s'est déclaré dans la maison du sieur Vigneau (Gratien), située à l'est de la ville, dans la rue Truguet.

Cette maison touchait à celle du sieur Crassin, où se trouvent la poste et l'imprimerie.

L'une et l'autre d'ancienne construction offraient au feu un alimenter très-favorable à son rapide développement.

Si l'incendie s'était communiqué à la dernière qui, de dimension plus grande, est placée au milieu d'un quartier bien bâti et dont les constructions sont liées entre elles, le fléau aurait été difficile à arrêter dans sa marche, avant d'avoir donné à déplorer un sinistre qui, par son horreur et par ses conséquences aurait au moins égalé celui du 25 novembre 1865, de si cruelle mémoire.

Heureusement, il n'en a rien été. Au premier signal toute la population est accourue

**FEUILLETON.****DEUX AMOURS MATERNELS** <sup>(1)</sup>

(ROMAN INÉDIT).

Mais, ô surprise ! ô joie sans pareille ! les cris ont cessé tout à coup, et, dans le même instant, Joseph, ouvrant avec précaution la porte du salon, se rend à l'appel de la sonnette. Il est seul, car les autres domestiques, au premier bruit, se sont empressés de se réfugier dans une avant-cave fermée par une lourde porte. Madeleine, laissant, pour un instant, la comtesse encore immobile sur sa chaise longue, s'élançe vers une fenêtre donnant vue sur la cour du château. L'obscurité ne lui permet pas de voir ce qui s'y passe, mais elle distingue un bruit de pas précipités qui s'éloignent. Bientôt ces

menace ? » s'est dit la comtesse qui, seule et d'un bond, a rejoint Madeleine. Celle-ci n'avait rien entendu ; mais ces mots de la comtesse : « Nos enfants ! » avaient été pour elle comme une lucide sinistre qui était venue faire naître en son esprit une angoisse horrible. Cette attaque des cosaques qui s'éloignaient sans paraître avoir obtenu un résultat, sans avoir pillé ; cette attaque abandonnée sans qu'aucune résistance fut venue l'arrêter, ne cacherait-elle point autre chose que des projets de pillage ? Ces cris n'avaient-ils point pour but, en inspirant la terreur, de faciliter une entreprise où l'adresse et la dextérité devaient amener le succès ? « On dit des cosaques tant de choses effrayantes : des enfants enlevés, des festins horribles ! grand Dieu ! . . . » telles furent les réflexions, plus rapides que l'éclair, qui dans moins d'une seconde, traversèrent l'esprit de Madeleine. Ce fut comme une secousse galvanique qui lui arracha un cri d'alarme et de crainte.

Elle est devant la porte. D'une main elle tient un flambeau, de l'autre elle a saisi le bouton ; elle veut ouvrir, mais elle ne le peut d'abord. Une agitation indescriptible s'est emparée d'elle ; elle ne sait plus faire ce qu'elle fait tous les jours. Enfin, par pur effet du hasard, la porte, fébrilement agitée par Madeleine, a cédu ; elle s'ouvre et donne passage à un courant d'air froid qui éteint la lumière. Madeleine, laissant tomber le flambeau désormais inutile, pousse un cri terrible : elle bondit

<sup>(1)</sup> Voir les n. 29, 30, 31, 33 et 34 de la FEUILLE OFFICIELLE.

sur les lieux où se trouvait déjà le Chef de la colonie qui a personnellement dirigé les secours.

Un appentis qui reposait sur la maison de l'imprimerie et la reliait au foyer de l'incendie a heureusement cédé aux efforts de la hache, juste au moment où les flammes qui le dévoraient commençaient à communiquer le feu à la maison Crassin, autour de laquelle elles s'élançaient avec rage.

A partir du moment de l'écroulement de cet appentis l'incendie a été circonscrit et on a pu se rendre maître du feu.

Les pompes qui n'avaient pas cessé de jouer depuis leur arrivée avec une grande activité, n'ont pas tardé à l'éteindre.

L'incendie avait commencé à 7 heures ; à 9 heures 1/2 tout était terminé.

Dans ces tristes circonstances tout homme de cœur s'emprise à prêter son concours. Aussi dans celle-ci beaucoup de dévouements personnels se sont-ils produits. On ne doit ici citer personne, car on s'exposerait à commettre des injustices ; mais on peut dire certainement que, dans la limite des aptitudes, chacun a payé de sa personne et que tout le monde a fait son devoir.

Nous devons, remercier M. l'amiral Méquet, alors sur notre rade avec la frégate la *Sémiramis*, qui porte son pavillon, de l'empressement avec lequel il a mis à la disposition du Commandant de la colonie une compagnie et des pompes qu'il avait fait rapidement débarquer. Leur concours n'a heureusement pas été nécessaire ; mais elles auraient été un secours providentiel si l'incendie avait pris les proportions qu'on redoutait.

Plusieurs maisons de commerce locales et métropolitaines ont envoyé leurs graviers qui ont efficacement concouru à la formation des chaînes et l'on a vu même le représentant de l'une d'elles, et des plus considérables, qui n'a pas dédaigné de servir la chaîne à la tête des siens.

Inutile de dire que les ecclésiastiques et les religieuses étaient là aux premiers rangs, ayant parmi eux M. l'Aumônier de la frégate la *Sémiramis*. On les trouve toujours où il faut du dévouement. Mais il faut signaler à leur honneur que les dames de Saint-Joseph de Cluny faisaient la chaîne.

Elles ne sont pas, cependant, les seules personnes de leur sexe qui aient été distinguées dans cette occasion ; nous ne voulons pas parler, bien entendu, des dames qui trouvent un cruel plaisir à assister inutiles ou gênantes aux horreurs d'un incendie ; nous pensons qu'elles seraient mieux dans leur intérieur ; mais nous faisons allusion à une honorable mère de famille, chef d'une maison importante de cette ville qui a trouvé dans son

coeur le courage et l'énergie nécessaires pour se mêler aux travailleurs qu'elle excitait par sa parole et plus encore par son vaillant exemple.

L'incendie a eu pour cause l'étourderie d'un des enfants du sieur Vigneau, qui a laissé tomber une allumette encore enflammée dans un amas de copeaux gisant sous un escalier.

Le sieur Vigneau y a perdu tout son bien qui consistait en un atelier de ferblanterie. Nous savons que des secours privés s'organisent pour aider cet honnête ouvrier qui jouit de l'estime publique, à reconstituer sa modeste position.

D'autres personnes et surtout le sieur Lemoine, employé de la poste, ont subi les conséquences d'un déménagement rapide et nocturne qui équivaut presque toujours aux effets de l'incendie même.

Pendant l'incendie rapporté ci-dessus, on a dû par mesure de prudence évacuer l'imprimerie. Cette opération, faite de nuit, par des mains peu exercées a occasionné quelques légères avaries au matériel qu'il a fallu remettre en ordre. Cette circonstance explique la suspension pendant deux semaines de la publication de la *Feuille officielle* que nous reprenons aujourd'hui.

#### Câble télégraphique à Saint-Pierre.

Saint-Pierre, la plus petite et la moins peuplée des colonies françaises, se trouve, depuis vendredi 30 août dernier, reliée à la Métropole par une communication télégraphique presque instantanée et elle est la seule parmi elles à jouir actuellement de cet avantage inappréciable.

On sait comment une Compagnie anglaise, sous la direction énergique et infatigable de M. Cyrus Field, est parvenue à mener à bonne fin, après plus de dix années de tribulations de toutes sortes, et contre l'avis décourageant de certaines sommités de la science, une entreprise aussi gigantesque que la pose du câble télégraphique à travers l'Océan. Après avoir enfin heureusement vaincu l'obstacle effrayant des profondeurs presque insondables de l'Atlantique, la Compagnie, ayant ainsi relié la grande île de Terre-Neuve à l'Europe, s'est heurtée presque à l'improviste contre une difficulté d'un autre genre. Utilisant le vaste trajet par terre que la côte sud de Terre-Neuve lui présentait, elle y a posé des fils aériens et c'est seulement entre le cap Ray et le cap Nord qu'elle a immergé un nouveau câble d'une longueur d'environ 60 milles, pour compléter la jonction télégraphique entre l'Europe et l'Amérique. Mais un hiver a suffi pour faire reconnaître les inconvénients

graves d'un parcours considérable par terre, dans l'île de Terre-Neuve.

Cette vaste île en effet, complètement déserte à l'intérieur, n'est que faiblement peuplée sur certaines côtes et, dans la partie sud-ouest, il n'y existe, pour ainsi dire, aucunes voies de communication. Poser les fils en été, à Terre-Neuve, fut très-facile, le bois s'y trouvant partout ; mais réparer ces fils en hiver a été reconnu une chose presque impossible. On n'ignore pas en effet que, pendant plusieurs mois, Terre-Neuve et les pays voisins sont ensevelis sous une énorme couche de neige. La neige gèle sur les fils, le verglas les surcharge, les grandes brises arrivent et ils sont rompus. Il faut, pour les réparer, entreprendre des expéditions souvent dangereuses et, dans tous les cas, des interruptions fâcheuses et inévitables existent pendant l'hiver et viennent entraver un service qui doit, dans l'intérêt des deux mondes, fonctionner avec une régularité aussi parfaite que possible. C'est pour obvier à ces inconvénients graves que la Compagnie s'est décidée à établir une nouvelle ligne, reliant par mer la baie de Plaisance (Terre-Neuve) à Sydney (Nouvelle-Ecosse), avec station à Saint-Pierre, et c'est la première section de ce câble dont la longueur totale sera d'environ deux cents milles qui a été heureusement immergée le 30 août.

La veille de ce jour mémorable pour Saint-Pierre, on avait vu, vers le soir, les deux steamers chargés de la pose du câble traverser le bras de mer qui sépare notre île de Terre-Neuve. On pensa que l'opération de la mise à terre du câble pourrait avoir lieu immédiatement et quelques personnes se rendirent même à l'anse à Dinan, lieu choisi par M. Cyrus Field, pour l'atterrissement du câble. Mais la nuit et la brume empêchèrent les navires anglais d'approcher.

Le lendemain de 10 à 11 heures, par un temps magnifique, commença l'émigration des habitants de Saint-Pierre, vers cette petite anse déserte, si pittoresquement située entre d'énormes collines couvertes de verdure. La Mouche amena le Commandant et sa famille, ainsi que plusieurs autres personnes. De nombreux canots et une goëlette par mer, un sentier peu commode, mais très-accidenté par terre, furent les voies par lesquelles des curieux en grand nombre envahirent l'anse à Dinan. Quelques dames intrépides compo-saient le principal ornement de cette réunion improvisée.

Cependant à bord du beau et vaste steamer Chiltern on était à l'œuvre. Quelques incidents, paraît-il, vinrent retarder cette opération délicate. Pour calmer l'impatience des spectateurs, deux dérivatifs s'offrirent à pro-

vers les berceaux dont elle entrevoit, dans l'obscurité, les rideaux blancs. Elle plonge les mains dans celui qu'elle rencontre le premier ; elle cherche. Pas d'enfant ! Sa tête s'égare... Elle court à l'autre : dernière espérance ! S'ils y étaient tous les deux ? Une erreur, peut-être !... Mais non, non : l'autre berceau est également vide ! Alors une espèce de rage, un délire furieux s'empare de Madeleine.... Dans ses mains crispées elle saisit couverture, oreillers, matelas ! Elle les palpe, les presse et presque aussitôt les rejette à terre : tout ceci dans l'espace de quelques secondes. En ce moment Joseph arrive sur le seuil de la chambre avec un autre flambeau dans la main. Madeleine tourne la tête du côté de la fenêtre. Elle est ouverte, les débris d'un carreau brillent sur le parquet. Sa dernière illusion s'enfuit ! Elle pousse un cri suprême, s'affaisse et tombe non loin de la comtesse qui, moins forte, n'a pu résister aussi longtemps que Madeleine à la certitude de son malheur !

Pendant plus d'un mois la comtesse et Madeleine furent entre vie et trépas. La jeunesse, les soins assidus et dévoués du médecin de la famille, amené en toute hâte par M. de Villard qu'on avait averti ; mais surtout la folie momentanée, le délire, dont furent atteintes ces deux femmes qui avaient perdu le sentiment de leur situation et de leur malheur, les arrachèrent à la mort ; mais hélas ! devons-nous ajouter, pour les vouer à une existence bien malheureuse !

Quelques jours après le rapt des deux enfants par les cosaques, une lettre avec cachet noir vint apprendre à M. de Villard la mort de son gendre infortuné. C'était un camarade d'école du malheureux Jules d'Hauteville qui écrivait. Ils s'étaient retrouvés sur le champ de bataille, la veille du jour où une balle ennemie devait les séparer à jamais. « J'ai assisté à ses derniers moments, écrivait le camarade de Jules. Il m'a confié la pénible mission de vous faire connaître son trépas, et, a-t-il ajouté, celui de son frère de lait, tué en combattant à ses côtés, quelques heures avant qu'il ne fût lui-même blessé mortellement. Il expira en prononçant le nom de sa jeune femme qui allait le rendre père, m'a-t-il dit. En pensant qu'il devait quitter sitôt et pour toujours ces êtres chéris, le désespoir s'empara de lui par moments, et il lui a fallu toute la force d'âme d'un héros pour se résigner sans murmures à la volonté de Dieu. »

Cette affreuse nouvelle, qui mettait le comble aux malheurs de la comtesse et de Madeleine, leur fut communiquée, avec tous les ménagements possibles, par M. de Villard, au moment où, rendue à la raison, Marie commença à questionner son père. Celui-ci qui avait la mort dans l'âme, redoutait une rechute funeste et ce ne fut pas sans surprise qu'il vit avec quelle indifférence apparente la comtesse appris la mort de son mari. Il ne savait pas, sans doute, que les ressorts de la douleur s'usent aussi complètement que ceux du plaisir. Ou la

douleur vous tue, et tout est dit, ou parfois elle se borne à vous insensibiliser et vous plonge dans un état de prostration profonde qui ne vous permet pas de sentir l'aiguillon d'un nouveau malheur. Telle était la situation de ces deux femmes, frappées avec tant de force par un coup violent et imprévu et qui ne vivaient plus en ce moment que d'une manière purement mécanique. Sans doute elles auraient bien souffert si elles avaient vu lentement déperir, sous leurs yeux, leurs enfants chéris, minés par une maladie incurable ; mais, du moins, leur esprit aurait eu le temps de se préparer à une inévitable catastrophe. L'espoir dans l'avenir les aurait soutenues, tandis qu'un choc terrible et soudain, en produisant une commotion brusque et instantanée qui, un moment, ébranla leur raison (et ceci, on le sait, leur sauva la vie), ce choc paralysa leurs âmes pour ainsi dire ; l'inertie et une sorte de résignation stupide devinrent, pendant plusieurs mois, leur état normal.

Madeleine, en apprenant que son mari était mort, versa seulement quelques larmes, ses dernières sans doute. Quant à la comtesse, un pâle et amer sourire erra un moment sur ses lèvres et elle dit : « Cela devait être... » Puis ce fut tout.

pos. Le premier se présenta sous l'aspect de l'inévitable photographe, qui, après avoir pris de terre une vue du *Chiltern* consentit, à la demande générale, à essayer une photographie de la colline sur laquelle se trouvaient groupées, sous les rayons d'un soleil tropical, presque toutes les personnes réunies dans l'anse à Dinan.

Par malheur le soleil, ce grand maître des photographes, leur joue parfois de vilains tours. La colline et ceux qui la couvraient étaient alors, comme nous l'avons dit, baignés par les rayons de l'astre éclatant. Par suite de cette circonstance, l'épreuve a des tons durs et heurtés qui lui ôtent tous ses charmes.

Pendant ce temps, un canot avait amené du bord du *Chiltern* les diverses parties d'un appareil télégraphique, qui fut immédiatement installé dans une petite maisonnette construite pour cet usage les jours précédents. A quatre heures et demie enfin, le câble partait du bord sur un radeau soutenu par deux chaloupes, et quelques instants après il était à terre où son heureuse arrivée fut saluée par de nombreux hurrahs.

Le chef de l'entreprise de la pose du câble, M. Samuel Canning pria le Commandant de vouloir bien placer lui-même l'extrémité du câble dans l'enceinte où pour la première fois à Saint-Pierre il allait fonctionner.

A ce moment le champagne circula de toutes parts, le canon à bord des deux steamers se mit à tonner et de nouveaux hurrahs vinrent constater que définitivement Saint-Pierre était en communication télégraphique avec le reste du monde. En effet, quelques minutes après, une conversation régulière engagée entre *Hearts'Content* (Terre-Neuve) et l'anse à Dinan, prouvait la réussite complète de l'entreprise. M. Canning offrit alors gracieusement au Commandant d'envoyer de suite à Paris une dépêche télégraphique. Le Commandant accepta avec plaisir et, peu d'heures après, sans aucun doute, Son Exc. M. le Ministre de la marine et des colonies, apprenait dans son hôtel, que Saint-Pierre pourrait désormais et au besoin, recevoir ses instructions et ses ordres environ vingt jours plus tôt que par la voie ordinaire.

Désormais à l'abri de la neige, des frimats et des tempêtes (car c'est dans les profondeurs de l'Océan, paraît-il, qu'on trouve les seuls lieux de notre planète où règne un calme perpétuel), espérons que le nouveau câble, dont la pose a été heureusement conduite jusqu'à Sydney, rendra d'immenses services surtout en hiver, comme trait-d'union entre l'Océan et le Nouveau-Monde. Mais félicitons-nous, surtout, nous habitants de Saint-Pierre, d'avoir enfin à notre portée, cet

agent merveilleux des relations commerciales en l'absence duquel, quoi qu'en pensent encore certains esprits arriérés, il n'est pas possible de lutter à armes égales avec de plus favorisés.

Nous ignorons quels sont les motifs qui ont déterminé la Compagnie anglaise à établir une station télégraphique à Saint-Pierre ; mais nous croyons pouvoir lui prédire hautement qu'elle n'a pas fait là une mauvaise opération. C'est une vérité banale, mais il faut bien le répéter ; Saint-Pierre ne vit que par le commerce et il n'y a aucun pays qui ait plus que lui besoin de communications faciles. Que dis-je ? Des négociants de Saint-Pierre ont déjà reçu des dépêches télégraphiques depuis quelques temps, malgré le retard énorme que causait l'interruption entre Sydney et Saint-Pierre. Puisque quelques personnes ont cru devoir aventurer 250 francs sur des dépêches dont l'arrivée en temps opportun était tout à fait incertaine, que sera-ce maintenant que la transmission est sûre et instantanée ? Cette simple observation dispense de tous commentaires. Félicitons-nous donc, encore une fois, des avantages que le télégraphe transatlantique va procurer au commerce de cette colonie. Lorsqu'elle possédera, ce qui ne sera pas long, nous le croyons du moins, un bateau à vapeur faisant un service régulier de dépêches et de voyageurs, Saint-Pierre n'aura plus rien à envier aux pays les plus avantageux, et le commerce y verra croître rapidement son essor progressif déjà si vigoureux.

#### Assurance mutuelle maritime à St-Pierre (1)

Quelques personnes de Saint-Pierre ont eu ce que nous appellerons l'heureuse idée de créer une Société d'Assurances mutuelles maritimes entre les armateurs du pays. Leur projet, à peine connu, a déjà rencontré plusieurs adhésions. Il ne peut manquer d'être universellement accueilli de la même manière, car il est trop évidemment avantageux pour ceux qui y adhéreront.

Le système des Assurances mutuelles est connu de beaucoup de personnes et nous pourrions à la rigueur nous arrêter ici, en félicitant ceux qui ont eu cette bonne pensée ; mais qu'il nous soit permis cependant, pour ceux des lecteurs du journal qui seraient peu familiarisés avec ce sujet, de leur expliquer en quelques mots le mécanisme de l'Assurance mutuelle dont il s'agit ici ; rien n'est plus simple.

Ainsi, un certain nombre d'Armateurs se

(1) Voir aux annonces.

réunissent pour assurer *mutuellement* leurs navires et armements. Les conditions particulières de l'assurance sont contenues dans les statuts dont chacun prend connaissance au préalable. Les armateurs dont nous parlons ont ainsi, entre eux, une valeur à assurer de un million, je suppose. Dans le courant de la campagne, les sinistres des navires assurés s'élèvent à 20, 30, 40, 50 mille francs. C'est 2, 3, 4 ou 5 0/0 de la valeur assurée que chacun aura à payer. S'il n'y a pas de sinistre, l'assuré ne paiera rien. Je me trompe : Il paiera dans tous les cas 4 francs par 1,000 francs, qui sont destinés à rétribuer le directeur, indispensable à toute association, et à faire face aux frais accessoires qu'entraîne toute société. De cette façon, lorsqu'une personne ayant assuré un navire 20,000 francs, aura payé 80 francs pour la direction et l'administration, il ne devra plus que sa part contributive aux sinistres survenus. S'il n'en survient pas, il n'aura plus rien à payer. C'est ce qui lui serait arrivé en 1863, où il n'y a eu aucun naufrage. En 1864, il y en a eu deux ; en 1865, un ; en 1866, l'année du coup de vent du 22 septembre, cinq, et cette année trois. Nous ne savons pas au juste quelle a été l'importance de ces sinistres, mais il faut remarquer qu'ils ont porté sur la totalité des goëlettes de pêche de Saint-Pierre, dont la valeur est très-proche de deux millions et qu'en estimant les cinq sinistres de 1866, à 20,000 francs chacun, chiffre maximum et très-exagéré, cela ferait 100,000 francs ou 5 0/0 sur deux millions. Or, les primes d'assurances des compagnies, pour la campagne sont ordinairement de 6 ou 7 0/0. On voit donc que dans les cas les plus défavorables les assurés auront moins à payer par la mutualité, et que dans les bonnes années ils ne paieront rien ou presque rien. En outre, les règlements se feront aussitôt la fin de la campagne, sur place, et assurément avec bien moins de difficultés qu'en France. Enfin tous ceux dont les goëlettes seront en état convenable, seront certains de faire assurer leurs navires pour leur valeur réelle, ce qui n'a pas lieu maintenant, car il nous est revenu que les assurances de la Métropole n'assurent que difficilement les goëlettes locales.

Nous ne pouvons donc que le répéter : les avantages de cette mutualité sont évidents, surtout pour un pays comme Saint-Pierre. La spéculation est étrangère à l'entreprise. Tous les adhérents seront à la fois assureurs et assurés. Nous sommes donc certains que les armateurs de Saint-Pierre donneront unanimement leur adhésion à un projet qui est tout dans leur intérêt.

#### CHAPITRE IV.

##### VINGT ANS DE DEUIL.

Maintenant que le lecteur connaît toute l'étendue des malheurs de la comtesse et de Madeleine, il doit comprendre leur tristesse, il doit comprendre pourquoi les meubles du château d'Eglemont n'ont pas été renouvelés et pourquoi le deuil et le silence régnent sans cesse dans son enceinte.

Pendant vingt ans, Marie d'Hauteville n'est pas sortie de sa demeure, où elle a reçu quelques rares visites à de longs intervalles et où, peu d'années après la double catastrophe que nous venons de raconter, elle a fermé les yeux à son père. M. de Villard, atteint comme sa fille dans ses plus chères espérances, n'avait pu résister à cette épreuve.

Restée seule, Mme d'Hauteville s'est absorbée plus que jamais dans sa douleur, sous le poids de laquelle elle eut sans doute fini par succomber comme son père, sans une lueur d'espoir qui l'avait soutenue jusqu'au moment où vinrent se dérouler les faits que nous nous proposons de raconter et dont le récit qui précède n'est que le prologue. Voici en quoi consistait cette espérance, le dernier refuge de tous les malheureux :

Dans le premier moment qui suivit le rapt des enfants, la comtesse et Madeleine les avaient considérés comme morts, comme à jamais perdus pour elles. Enle-

vés par des cosaques, par ces monstres sanguinaires que beaucoup alors prenaient pour des cannibales, comment ne pas croire à leur trépas ? Mais lorsque, quelques mois après la signature de la paix, les provinces envahies par l'étranger purent apprécier l'étendue des désastres qu'elles avaient eu à supporter, il devint constant pour toute personne raisonnable que des exagérations ridicules, bien qu'excusables, comme cela arrive toujours en pareil cas, étaient venues prendre la place de la vérité.

Il n'était que trop vrai que les cosaques étaient d'effrontés pillards et qu'ils tuaient sans scrupule même des personnes inoffensives ; mais enfin c'étaient des hommes et, si sauvages qu'ils fussent, des sentiments qu'ils possédaient en commun avec le reste de l'humanité, existaient en eux. Si on les avait vu trop souvent, au milieu de l'incendie et du pillage, massacrer sans pitié femmes, enfants, vieillards, tout ce qui se rencontrait sur leur route, ne fallait-il pas supposer que ces actes inhumains, dont se sont rendus si souvent coupables des armées régulières appartenant à des nations qui se croient civilisées, avaient eu leur cause, sinon leur excuse, dans ces transports aveugles qui s'emparent du plus grand nombre des hommes au milieu d'un combat et, d'un être raisonnable font, pour quelques heures, une espèce de machine meurtrière poussée en avant par une force aveugle et semblable au boulet brutal ? C'était croyable.

Dès lors et en s'appuyant sur ces données qu'elles considéraient comme certaines, voilà le raisonnement que se faisaient la comtesse et Madeleine devenue, on le comprend, la confidente et presque l'amie de sa maîtresse, tant la communauté du malheur sait, quelquefois, rapprocher les distances. « C'est avec préméditation, » disait la comtesse, que les cosaques ont accompli le « rapt de nos enfants. Eux, si pillards, ils ont envahi « notre maison sans défense et n'y ont pas pillé. Ceci « prouve donc jusqu'à l'évidence qu'ils avaient un but « autre que le pillage et ce but prémedité était, on n'en « peut douter, le rapt qu'ils ont opéré. Pourquoi ce « rapt ? hélas ! je l'ignore, mais à coup sûr, ce n'était « pas pour massacer ces deux pauvres innocents que « les cosaques sont venus pendant la nuit les ravir à « l'amour de leurs mères. Quel aurait été le mobile d'un « crime aussi abominable qui ne peut pas non plus s'ex- « pliquer par le tumulte et le trouble d'une attaque noc- « turne ? Ces barbares nous ont surpris et personne n'a « même eu le temps de chercher à s'opposer à leur « aggression. Personne ne les a vus. En outre, les re- « cherches que mon pauvre père a faites le jour même « n'ont amené la découverte d'aucunes traces sanglantes, « annonçant un meurtre. Non, les cosaques n'ont pas « massacré nos enfants et tout espoir n'est pas perdu ! « Ils vivent : quelque chose me le dit et nous les re- « verrons ! . . . »

(La suite au prochain n°.)



## POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney, a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> septembre, à 11 heures du soir.

Elle a apporté la correspondance d'Europe et des États-Unis, du 15 août 1867.

Cette goëlette est partie pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les États-Unis d'Amérique et l'Europe, le jeudi 5 septembre 1867.

## ÉTAT CIVIL.

### Saint-Pierre.

#### NAISSANCES.

20 août. -- Ozon (Eugénie-Sainte).

22 août. -- Apestéguy (Joséphine-Marie); -- Farvacque (Charles-Eugène); -- Girardin (Jean-Baptiste-Eugène).

24 août. -- Langlais (Joseph-Victor).

25 août. -- Sency (Louis-Pierre).

28 août. -- Folio (Joséphine-Louise).

5 septembre. -- Duégaien (Charles-Alexis).

6 septembre. -- Salmon (Charles-Joseph).

8 septembre. -- Gosse (Adolphe-Désiré).

#### DÉCÈS.

24 août. -- Apestéguy (Joséphine-Marie) deux jours.

25 août. -- Fichet (enfant sans vie du sexe féminin). -- Coste (Marie-Joséphine), sans profession, 19 ans.

31 août. -- Audoux (Marie-Elisabeth), 16 mois.

1<sup>er</sup> septembre. -- Luiz (Marie), marchande, 52 ans.

2 septembre. -- Calippe François-Marie), marin, 15 ans.

3 septembre. -- Jouble (François-Marie), marin, 40 ans.

6 septembre. -- Gautier (Aimée-Marie-Louise), femme Sancy, ménagère, 23 ans.

7 septembre. -- 2 cadavres inconnus du sexe masculin.

7 septembre. -- Garat [Pierre-Joseph], 3 ans.

### Miquelon.

#### NAISSANCES.

2 août. -- Vigneau (Joseph-Désiré).

#### DÉCÈS.

4 août. -- Salmon (Joseph), 22 ans; -- Roblot (Victor), 32 ans.

15 août. -- Josseaume (Adèle), femme antaloup, 31 ans.

## Mouvements du Port.

#### ARRIVAGES.

#### BATIMENTS DE L'ÉTAT.

27 août. -- Frégate *Sémiramis*, commandée par M. Maudet, capitaine de vaisseau, portant le pavillon de M. le contre-amiral Méquet, venant de Sydney.

31 août. -- Transport *Orione*, commandé par M. Bonjour, lieutenant de vaisseau, venant de Sydney.

#### BATIMENTS DU COMMERCE.

##### Navires métropolitains :

19 août. -- Trois-mâts *Anne-et-Lucie*, capitaine Garach, venant de Cadix, chargé de sel.

21 août. -- *Marie*, capitaine Jean, venant de Cadix, chargée de sel; -- *Alma*, capitaine Liétout, venant de Sétuval, chargée de sel; -- *Regina*, capitaine Rollier, venant de Cadix, chargée de sel.

1<sup>er</sup> septembre. -- trois-mâts *Ville de Saint-Servan*, capitaine Dibart, venant de Bouc, chargé de sel; -- goëlette *Gazelle*, capitaine Levavasseur, venant de Saint-Martin, chargée de sel; -- *Marie-Céleste*, capitaine Luce, venant de Sydney, chargée de charbon.

Navires métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

18 août. -- Goëlette *Etoile-du-Matin*, patron Grandais, 6,000 morues; -- *Marie-Clemence*, patron Girardin, 2,000 morues; -- *Reine-des-Anges*, patron Bruère, 2,000 morues; -- *Colombe*, patron Prévert, 2,500 morues; -- *Fleurs-de-Marie*, patron Lefèvre, 7,000 morues; -- *Marie-Rose*, patron Rivoire, 3,000 morues; -- *Marie-Caroline*, patron Panier, 1,200 morues.

21 août. -- *Sophie*, patron Chappe, 6,000 morues; -- *Brunette*, patron Legoublet, 2,000 morues; -- *Provvidence*, patron Béret, 3,000 morues; -- *Marie*, patron Lafond, 9,000 morues; -- *Mère-de-Famille*,

patron Lemoin, 3,000 morues; -- *Mouette*, patron Lessard, 1,000 morues; -- *Deux-Marie*, patron Coste, 7,000 morues; -- *Vainqueur-des-Jaloux*, patron Lechevalier, 3,500 morues; -- *Trois-Frères*, patron Goron, 2,500 morues; -- *Sept-Sœurs*, patron Bataille, 4,000 morues; -- *Spray*, patron Priez, 5,000 morues; -- *Vague*, patron Lemaire, 8,000 morues.

22 août. -- goëlette *Sainte-Marie*, patron Quemerais, 6,000 morues; -- trois-mâts *Prince-de-Condé*, capitaine Beckman, 34,000 morues; -- goëlette *Marie-Joséphine*, patron Jardin, 2,000 morues; -- *Eugénie*, patron Jacquachoury, 4,000 morues; -- *Dorothée*, patron Laramandy, 8,000 morues; -- *Quatre-Frères*, patron Moulin, 4,000 morues.

24 août. -- brick *Malthilde*, capitaine Bertel, 22,000 mornes; -- goëlette *Hirondelle*, patron Richard, 4,500 morues; -- *Constance*, patron Lemé, 4,000 morues; -- *Vengeur*, patron Délysle, 2,500 morues; -- *Comète*, patron Lessard, 2,000 morues.

25 août. -- goëlette *Caroline*, patron Grandais, 13,000 morues; -- *Gentilla*, patron Thébault, 13,000 morues; -- *Rigolette*, patron Quévert, 8,000 morues; -- *Gagne-Petit*, patron Périgault, 1,000 morues; -- *Augustine*, patron Lessard, 2,400 morues; -- *Espoir*, patron Silhouette, 15,000 morues.

27 août. -- goëlette *Rusée*, patron Lelouet, 4,000 morues; -- *Jeune-Française*, patron Desparmet, 9,000 morues; -- *Pigeon*, patron Goron, 2,500 morues; -- *Virginie*, patron Bataille, 11,000 morues; -- *Eugénie-Marie*, patron Chapdelaine, 2,000 morues; -- *Volant*, patron Lemaitre, 1,500 morues; -- *Entreprise*, patron Enguehard, 6,000 morues.

#### DÉPARTS.

#### BATIMENTS DE L'ÉTAT.

7 septembre. -- Frégate *Sémiramis*, commandée par M. Maudet, capitaine de vaisseau, portant le pavillon de M. le contre-amiral Méquet, allant à Saint-Jean.

#### BATIMENTS DU COMMERCE.

Navires métropolitains parties pour diverses destinations.

23 août. -- Goëlette *Marie-Céleste*, capitaine Luce, allant à Sydney.

27 août. -- Goëlette *Corolla*, capitaine Lainé, allant à Boston.

29 août. -- Goëlette *Agusuline-et-Marie*, capitaine Lhôtelier, allant à Marseille

31 août. -- Goëlette *Mauve*, capitaine Bourdase, allant à Boston.

7 septembre. -- trois-mâts *Victor-Eugène*, capitaine Aubert, allant à la Martinique

9 septembre. -- Goëlette *Marie-Pauline*, capitaine Jamet, allant à Bordeaux.

Navires métropolitains et Goëlettes locales allant sur les bancs de pêche.

22 août. -- Goëlette *Vague*, patron Lemaire; -- *Trois-Frères*, patron Goron; -- *Spray*, patron Priez; -- *Vainqueur-des-Jaloux*, patron Lechevalier; -- *Marie-Joséphine*, patron Jardin; -- *Sept-Sœurs*, patron Bataille; -- *Mère-de-Famille*, patron Lemoin.

23 août. -- *Dorothée*, patron Laramandy; -- *Active*, patron Denis; -- *Mouette*, patron Lessard; -- *Deux-Marie*, patron Coste; -- *Eugénie*, patron Jacquachoury.

24 août. -- *Constance*, patron Lemée; -- *Sainte-Marie*, patron Quémerais.

26 août. -- *Vengeur*, patron Delisle.

27 août. -- *Gagne-Petit*, patron Perrigault.

27 août. -- Goëlette *Mars*, patron Leblanc; -- *Augustine*, patron Lessard.

28 août. -- *Rigolette*, patron Quevert; -- *Saint-André*, patron Landrin; -- *Espoir*, patron Silhouette.

29 août. -- *Virginie*, patron Bataille; -- *Jeune-Française*, patron Desparmet; -- *Volant*, patron Lemaitre.

## ANNONCES.

#### AVIS

Plusieurs personnes ayant pensé qu'une **Société d'Assurances mutuelles maritimes**, entre les Armateurs des îles Saint-Pierre et Miquelon présenterait de grands avantages pour le commerce local, un projet de **Statuts** a été préparé et se trouve déposé chez **M. J.-F. HAMEL**, négociant, qui s'empressera dès aujourd'hui de le communiquer à toutes personnes qui voudront en prendre connaissance.

L'assurance fonctionnera aussitôt que l'on aura recueilli des adhésions pour un chiffre suffisant.

La liste d'adhésions sera close le 10 octobre prochain.

Saint-Pierre, le 26 août 1867.

## Etude de M<sup>e</sup> C. SALOMON,

Notaire à Saint-Pierre (Terre-Neuve).

Lundi 16 septembre prochain, à 3 heures après-midi, en l'étude et par le ministère du Notaire de la colonie, il sera procédé, à la requête de MM. Mignot, Guilbert et C<sup>ie</sup>, à la vente publique, aux enchères, de la goëlette de pêche *Charles*, du port de 57 tonneaux 86 centèmes, construite en chêne, actuellement à l'ancre dans le Barachois, avec tous ses agrès, appareaux, engins de pêche et environ 15 tonneaux de sel.

Les personnes désireuses d'en faire l'acquisition peuvent dès à présent aller la visiter tous les jours.

Il sera, en outre, et à la même requête, vendu séparément une chaloupe neuve, actuellement placée sur le chantier de Joseph Hubert, près de la Pointe-aux-Canons.

La vente se fera aux comptant ou en traitements sur France, acceptées, et 5 0/0 en sus des enchères.

Saint-Pierre, le 9 septembre 1867.

Le Notaire,

C. SALOMON.

## Etude de M<sup>e</sup> C. SALOMON,

Notaire à Saint-Pierre (Terre-Neuve).

## VENTE SUR LICITATION

### ENTRE MAJEURS

#### AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS.

Le lundi 30 septembre 1867, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire de la colonie, il sera procédé à la vente publique et aux enchères d'un immeuble consistant en

#### UNE VASTE ET BELLE MAISON

appartenant par indivis à MM. Mignot, Guilbert et C<sup>ie</sup>.

Cette maison sise à Saint-Pierre, à l'angle des rues de Sèze et Jacques-Cartier, consiste: en un rez-de-chaussée avec grands magasins, jardin et cour donnant sur la place publique; 1<sup>er</sup> étage avec plusieurs appartements et d'autres magasins; magasins aussi au fond de la cour.

Mise à prix. . . . 20,000 fr.

Pour tous renseignements concernant la vente ou pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M<sup>e</sup> Salomon, notaire, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges, ou à MM. Mignot et Guilbert, négociants, habitant ladite maison.

Saint-Pierre, le 3 juillet 1867.

Le Notaire,

C. SALOMON.

## VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES

Le lundi 30 septembre 1867, à une heure après-midi, en l'étude et par le ministère du Notaire de la colonie, il sera procédé, à la vente publique et aux enchères, d'un immeuble consistant en

#### UNE BELLE HABITATION, GRAVES et dépendances

Le tout en excellent état et parfaitement appropriée pour y exploiter la pêche de la morue.

Cet établissement qui est situé près du Barachois, entre les habitations de MM. Le pommelec et P. Beautemps appartient à M. L. Hovius, négociant à Saint-Malo. La mise à prix sera ultérieurement indiquée.

Pour tous renseignements concernant la vente et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M. Salomon notaire, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 10 août 1867.

Le Notaire,

C. SALOMON.

2